

Annexe à la Convention

Modèle d'apostille

L'apostille aura la forme d'un carré de 9 centimètres de côté au minimum

APOSTILLE	
(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)	
1. Pays :	
Le présent acte public	
2. a été signé par	
3. agissant en qualité de	
4. est revêtu du sceau/timbre de	
Attesté	
5. à	6. le
7. par	
8. sous N°	
9. Sceau/timbre :	10. Signature :
.....